

## COMMISSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (CES)

PV DE LA REUNION N°2 2018

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018 – FFA – 10H/16H

<b>Présidence</b>	Christian CHARPENTIER
<b>Présents</b>	André BENVENNA, Daniel BUZZI, Christophe CAMUS, Mickael CONJUNGO, Jean Pierre DORGANS, Bruno GUADAGNINI, André GUIGNE, Eric JAFFRELOT, André KERVEILLANT, Philippe LEYNIER, Jean Michel MAILLARD, Jean-Marc MICHAUX, Patrice MONFERRAN, Jean MONFERRAN, Jean Claude REGNAULD, Didier RUEL, Pierre WEISS.
<b>Excusé</b>	Robert HURTES

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le Président
2. Approbation du PV de la réunion du 13 avril 2018
3. Intervention du Président
4. Les missions 2018 de la CES
5. Mission principale de la CE pour 2019 : visites des stades
6. SIFFA
7. IAAF
8. CNDS 2018
9. Réflexions sur la réglementation 2017
10. Formulaire
11. Divers
12. Prochaine réunion

### 1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président se plaît à accueillir une commission avec tous ses membres, à une exception près : Robert HURTES retenu par l'organisation des Championnats de France des 100km à Millau.

### 2. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2018

Ce texte est approuvé à l'unanimité sans commentaire.

### 3. INTERVENTION DU PRESIDENT

#### 3.1 Assemblée Générale de la FFA à Lyon (avril 2018)

Lors de cette Assemblée Générale, deux changements au Règlement Intérieur de la FFA ont été décidés :

. la création de la Commission des Equipements Sportifs de la FFA en lieu et place du Comité (article 78) ;

. l'obligation qu'ont les Ligues (pour la prochaine mandature) de créer des CRES (Commissions Régionales des Equipements Sportifs) : article 97.1 qui vient d'être rappelée par la Circulaire FFA 49/2018 du 21/09.

Une autre conséquence de cette nouvelle structure est que, depuis le 1<sup>er</sup> mai, c'est la CES qui prend les décisions de classement de stade. Un récapitulatif de ces décisions est publié mensuellement en annexe du compte rendu des réunions du Secrétariat Général.

### 3.2 Activités

- . les contacts au sein de la CES sont quotidiens ; en plus des échanges écrits ou téléphoniques, deux réunions de coordination Président-Secrétaire ont eu lieu (Albi, 7 juillet et Talence, 15 septembre) ;
- . une réunion avec Mondo a eu lieu à Albi le 7 juillet ; elle a permis de recevoir des réponses à un certain nombre de problèmes techniques dont la CES avait eu connaissance. Mondo confirme que ses produits, comme tous les autres, doivent faire l'objet de maintenance pour laquelle des notes sont remises aux maîtres d'œuvre ;
- . le Président commente le rapport qu'il a établi à l'issue de la mission qu'il a effectuée en Polynésie Française à la demande du Ministre des Sports de ce Territoire ;
- . l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation) a publié un communiqué de presse évoquant les résultats des essais sur les pelouses synthétiques : le risque pour la santé est peu préoccupant mais le risque environnemental est avéré ;
- . il participera le 5 octobre à une réunion à l'AFNOR pour discuter des termes de la Norme P90/100.

### 3.3 Tour d'horizon des Ligues

Plusieurs ligues dont déjà une CRES (BRE, CEN, PCA, P-L...) voire des correspondants départementaux. Le Secrétaire demande aux référents régionaux de l'aider à établir un inventaire complet et précis. Il est également souhaité que des PV de ces réunions soient établis et envoyés au bureau de la CES.

. ARA : Patrice MONTFERRAN est heureux de remettre le dossier complet d'Evian. Autres chantiers en cours : St Etienne, Clermont Ferrand, Monistrol ...

. BFC : Daniel BUZZI annonce une fin imminente des travaux sur le stade de Dijon. Par contre, des travaux ont été effectués sur le stade de Besançon sans que la CES n'en soit informée ; conformément à la réglementation, cette installation a été portée en « non valide ». Il rend compte des travaux (ou projets) à Besançon, Dijon, Lure, Paray le Monial, Le Creusot, Autun, Chalons sur Saône.

. BRE : la CES a reçu le compte rendu d'une récente réunion de la CRES.BRE. Didier RUEL s'est adjoint la collaboration de correspondants départementaux. La salle de St Briec (capacité de 1300 personnes) est en cours de finition. Belle réalisation d'une installation de 250m à Guingamp. La Région Bretagne et la Ligue de Bretagne d'Athlétisme aident 4 projets par an (un par département, à hauteur de 100,000 €uros chacun). P. WEISS profitera d'un déplacement à Rennes pour essayer de faire avancer le dossier de Rennes Bréquigny.

. CEN : le dossier de Maintenon est presque finalisé. Les stades DEPEGE de Bourges et Guy DRUT à St Cyr-sur-Loire ont été rénovés et sont donc mis en « non valide temporaire » dans l'attente du nouveau dossier de classement.

. G-E : Jean MONTFERRAN a plusieurs dossiers en cours (Strasbourg Stade de l'Ill, Epinal, Corcieux, Guebwiller, Huningue, Rouffach, Longwy, Metz, Bar le Duc, Nancy ...)

. H-F : Bruno GUADAGNANI annonce que deux stades devraient être terminés avant la fin de l'année (Dunkerque et Amiens). Les soucis sur les deux stades de Nogent restent présents.

. I-F : Eric JAFFRELOT regrette que de nombreuses collectivités ne se montrent pas coopérantes alors que les interventions de la CRES ont pour objet de les aider.

. N-A : Christian CHARPENTIER indique que le dossier de Smarves est terminé. Les trois gros chantiers dans les années à venir sont la rénovation de la piste de Talence et les projets de construction de deux salles à Talence et Limoges.

. NOR : André KERVEILLANT rend compte de la situation à Caen en particulier.

. OCC : Jean Pierre DORGANS fait le suivi, pas toujours facile des dossiers de Ligue à 13 départements : Villefranche de Rouergue, Pamiers (CNDS accessibilité), Villemur-sur-Tarn, L'Isle Jourdain (250m), Font-Romeu, Tarbes (stade Trélut en cours de finition et salle de Tarbes).

. PCA : réunion tenue à Aubagne fin juillet en présence de Pierre WEISS et Jean-Marc MICHAUX entouré de son équipe. Il a été procédé à tour d'horizon général des installations de cette région. La gestion de certains dossiers (Toulon, Carpentras et Miramas notamment) a été lourde à gérer.

. P-L : une CRES vraiment opérationnelle avec André GUIGNE et Jean-Michel MAILLARD s'appuyant sur des relais départementaux. 30 projets en cours dont rénovation de Laval et de la Roche-sur-Yon. Il est question aussi d'une installation à St Gilles-Croix-de-Vie (250/350m). Les dossiers de La Flèche et Varades traînent ; situation similaire à celle de Bourges = mise en « non valide temporaire »

### **3.4 Plaquette des équipements de proximité**

L'évolution rapide de notre environnement nécessite qu'une nouvelle étude soit faite du document qui a été finalisé par l'équipe composée d'André GUIGNE, Daniel BUZZI, Jean-Marc MICHAUX avec la collaboration du SNEPS.

### **3.5 T&F Facilities Manual**

La traduction de la version 2008 de cet ouvrage est terminée ; dès que l'IAAF aura finalisé sa propre version 2018 en anglais, il faudra amender la version française en conséquence.

## **4 LES MISSIONS 2018 DE LA CES**

### **4.1 Installations « valides » mais « non classées »**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la FFA comptait 444 installations où se déroulaient des compétitions alors que la FFA n'avait strictement aucune information les concernant. Le but était de régulariser tous ces dossiers avant le 31 décembre 2018. A ce jour, il n'en reste plus qu'une vingtaine (tous de la même Ligue qui s'est engagée à tout mettre en œuvre pour rester dans les délais).

#### 4.2 Implantation des Championnats de France

L'avis du CES est maintenant demandé systématiquement pour toute implantation de compétitions sur piste ou en salle. Cet avis se basant sur les spécificités de chaque compétition, la CES réitère son souhait d'obtenir d'urgence une version mise à jour des cahiers des charges qui, selon Eric JAFFRELOT, seraient en train d'être élaborés.

#### 4.3 Situation des travaux en cours

Le CES tient à jour un fichier des quelques 200 installations où il est envisagé de faire des travaux ; cet état est mis à jour grâce à la contribution des référents régionaux et est publié environ trois fois par an. Le Secrétaire demande à ses collègues de bien vouloir procéder à un élagage de cette liste en y retirant les projets ... qui sont restés à l'état de souhait à ce jour !

### 5. MISSION PRINCIPALE DE LA CES POUR 2019 : VISITES DE CERTAINS STADES

Après échange de point de vue, il est décidé que chaque installation (hors celles classées « EI ») doit faire l'objet d'une visite tous les 4 ans pour celles de niveau national et tous les 8 ans pour celles de niveau régional et de niveau départemental

Dans l'immédiat, c'est-à-dire en 2019, la priorité sera les **211 installations (hors EI) classées 2004 ou 2005 ou sans date.**

#### Rappel de la procédure

- . chaque visite doit faire l'objet d'une fiche de visite et d'un rapport à communiquer à toutes les parties concernées : propriétaire de l'installation, utilisateur(s) de l'installation, bureau de la CES, la Ligue et le Comité (Élaboration calendriers respectifs) ;
- . elle doit se conclure par une série de recommandations destinées à résoudre les non conformités constatées ;
- . les conclusions de la visite amèneront le référent de la CES :
  - . à confirmer le classement actuel (éventuellement sous conditions) ;
  - . à prononcer un déclassement (qui peut être temporaire si le déclassement dépend de travaux à réaliser) ;
  - . à proposer à la CES.FFA un surclassement.

### 6. SI FFA

Au 26 septembre, le SI FFA recense 2282 lieux qui permettent (ou ont permis) la pratique de l'athlétisme :

- . 669 installations couvertes et 1613 installations de plein air,
- . 1402 installations « valides » et 880 « non valides »,
- . sur les 1010 installations de plein air valides, il manque 11% d'informations sur la longueur du tour de piste (ce pourcentage était de 35% il y a 18 mois) et 13% d'informations sur la nature du revêtement (contre 44 %).

Le SI FFA est un immense puzzle de près de 60,000 cases (2000 installations et jusqu'à 30 informations par installation). L'idéal serait que toutes ces cases soient remplies ; c'est loin d'être le cas, mais il y a des informations de base qu'il est impératif de connaître.

L'accès à ces informations n'est pas ouvert au « grand public », mais la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sera communiquée aux membres du Comité Directeur de la FFA et aux Ligues Régionales ; il importe donc que les informations de base soient complétées d'ici là.

Il est rappelé aux référents régionaux qu'il est impératif de :

- . porter le numéro du SI.FFA sur toutes les correspondances ;
- . respecter la liste des « référentiels » pour la nature des revêtements (liste qui va être abondée prochainement des remarques faites par les référents eux-mêmes) ;
- . d'indiquer la raison de la demande de mise en « non valide » d'un équipement en utilisant, ici aussi, la liste des référentiels.

Eric JAFFRELOT fait remarquer qu'une autre information serait utile : la nature du revêtement de l'intérieur d'une piste de 400m : pelouse naturelle ou pelouse synthétique

A noter l'initiative positive de la CRES.PCA qui a ouvert son propre site : [http://www.ces-med.fr/accueilces/accueil\\_ces.php](http://www.ces-med.fr/accueilces/accueil_ces.php).

## 7. IAAF

- . Deux dossiers sont en cours de finalisation: Aix-les-Bains et Miramas
- . Tout comme la FFA, l'IAAF envisage de limiter la durée de validité d'un certificat de piste, mais les modalités de mise en œuvre de ce concept s'avèrent difficiles à finaliser.

## 8. CNDS 2018

La circulaire de février du Ministère fixait une date de dépôt des dossiers au niveau des DRJS pour juin. Pour qu'un dossier soit considéré comme « éligible » il fallait qu'il rentre dans l'une des catégories listées, telles que projets situés dans des « zones carencées » ou encore « aide à l'accessibilité », sans oublier le cas particulier de « la Corse et l'Outre-mer ».

Il est rappelé aussi que les travaux ne peuvent débuter que lorsque la DRJS aura adressé une lettre d'accusé de réception. Cela figure en gras sur le dossier de demande de subvention que le porteur de projet doit remplir.

En juillet, le Ministère a communiqué une liste de 13 dossiers en zones carencés, deux de mise en accessibilité et 3 pour la Corse et l'OM. Une étude a été faite de ces demandes et certaines communes ont été contactées pour donner plus de renseignements. Début septembre, la FFA a communiqué sa liste de ses priorités. Les décisions seront prises par le CNDS en décembre.

Pour 2019, il faudra attendre la parution de la circulaire annuelle (en principe en février)

## 9. REFLEXIONS SUR LA REGLEMENTATION 2017

### 9.1 Historique

Le Comité Directeur de la FFA a approuvé la nouvelle réglementation lors de sa réunion du 27 juin 2015 et elle est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il apparaît que des ajustements y sont nécessaires, ne serait-ce que pour tenir de l'évolution de l'environnement global : transformation de Comité en Commission, suppression du rôle de la CSO, suppression des championnats interrégionaux... Pierre Weiss est chargé de revoir la rédaction de cette réglementation.

### 9.2 Critères

Par ailleurs, il a été mis en évidence que, pour certaines catégories (et notamment la catégorie nationale), les critères fixés par la FFA étaient plus contraignants que ceux de l'IAAF pour les stades internationaux ! Il a donc été procédé une étude détaillée de tous ces critères qui, en plusieurs endroits, ont été assouplis (par exemple, une installation peut être classée National même si elle ne comporte qu'une seule aire de lancer de disque ou une seule aire de hauteur). Christian CHARPENTIER se charge de la révision de ce texte et de son annexe appelée « recommandations »

### 9.3 Nom des différentes catégories

Sur le plan national, les trois catégories de classement des installations s'appellent « Départemental », « Régional » et « National » d'où une confusion dans l'esprit de certains sur la capacité de ces installations d'être en mesure d'accueillir une compétition d'un niveau donné. Pour remédier à cela, il est décidé de rajouter le mot « Modèle » devant le nom de ces trois catégories.

### 9.4 Installations « Incomplètes »

Si le bienfondé de ce concept n'est plus à démontrer, la connotation du nom retenu (« Incomplet ») est très souvent perçue d'une manière péjorative par les Communes. Il est considéré que le mot « partiel » est beaucoup plus approprié. De même, sur le SI FFA, le mot « manque » sera remplacé par « sans ».

### 9.5 CERFRES ...

Lorsqu'il aura été procédé à ces derniers ajustements, la CES.FFA pourra rendre compte du règlement amendé auprès du CERFRES afin qu'elle obtienne l'aval de nos autorités

## 10 FORMULAIRES

### 10.1 Les 16 documents

Pour mener à bien ses missions, les membres de la CES.FFA sont appelés 16 formulaires différents dont il était judicieux de revoir le contenu (en sus du fait que le changement de graphisme du logo de la FFA !). Ces 16 documents sont :

1. *Réglementation* : cf. 9.1 ci-dessus

2 à 5. *Critères de classement et recommandations pour les installations en plein air et couvertes* : cf. 9.2 ci-dessus

6. *Liste de matériel* : le document élaboré par Daniel BUZZI en 2017 reste valable en l'état

7. *Fiche de visite d'une installation en plein air* & 14. *Certificat de mesure pour une installation de plein air*: les documents préparés par Jean-Marc MICHAUX font l'unanimité quant à leur présentation. Les membres de la CES sont invités à lui faire part avant le 10 octobre leurs éventuels commentaires. Mi-octobre, Jean-Marc MICHAUX élaborera la version finale de ce texte et rédigera les documents 8 et 15

8. *Fiche de visite d'une installation couverte* : cf. ci-dessus

11. *Demande de pré-classement d'une installation (Nat, Rég ou Dép.) : avant travaux* + 12. *Demande de classement d'une installation (Nat, Rég ou Dép.) : après les travaux* +13. *Fiche simplifiée de Demande de classement en EI* : les versions étudiées par le Groupe de Travail en mai sont entérinées

9. *Rapport de visite* : la version étudiée par le Groupe de Travail en mai est entérinée

10. *Modèle de lettre post visite* : voir lettre-type que la Ligue des P-L adresse à une collectivité à l'issue d'une visite.

15. *Certificat de mesure pour une installation couverte* : cf. ci-dessus.

16. *Grille d'analyse* : ce document est à « usage interne » entre André GUIGNE et Christian CHARPENTIER qui procéderont en direct aux modifications de forme nécessaires.

## 10.2 Plan de marquage

Un cabinet de géomètres (DML) a réalisé, en juillet 2018, un **plan de marquage d'une piste de 400m** dont un exemplaire est distribué en séance à chaque participant. Pierre Weiss contactera DML pour en obtenir une version électronique.

Le cas des **relais medley** est discuté : vu le nombre de compétitions de cette nature en France (une vingtaine par an !), il est inutile de charger le plan type, mais il importe qu'une notice explicative soit disponible. Eric JAFFRELOT est chargé de la rédiger.

## 11. DIVERS

La CES prend connaissance de questions posées DML et décide de la nature des réponses à y apporter.

## 12. PROCHAINE REUNION

En principe en avril 2019. Date exacte à fixer.

**Christian CHARPENTIER**

PRESIDENT